

Déroulement et règlement du concours

« OPEN BATEAU »

- 8h00 Accueil des compétiteurs devant la grille du parc
 - Petit déjeuner et café
- 8h30 mise à l'eau des bateaux
- 9h00 briefing
- 9h15 début du concours
- 16h30 fin du concours
 - Pot de l'amitié
 - Résultats
 - Remise des lots

L'accès se fera par le chemin des Bœufs à Choisy le roi

coordonées GPS : 48.7701613874293, 2.4345737374413017

Les participants déposeront leurs voitures sur le parking prévu à cet effet

Pêche sur la totalité des 27 ha de la plaine sud de Choisy.

REGLEMENT DU CONCOURS

Concours de pêche en bateau en binômes.

1. Ce concours se déroulera uniquement en bateau. Seul les moteurs électriques sont autorisés.
2. L'échosondeur et le GPS sont autorisés.
3. La pêche à l'endroit du concours sera interdite à tout compétiteur inscrit 7 jours avant la date du concours. Soit le 30 septembre à minuit.
4. Les compétiteurs pourront naviguer et pêcher sur toute la surface du plan d'eau. Sauf dans les zones de réserve en rouge sur le plan ci-après
5. La distance entre les bateaux, en action de pêche, sera de 25 mètres minimum.
6. Tout échange de matériel entre bateau est interdit pendant toute la durée de l'épreuve.
7. Un compétiteur qui souhaiterait abandonner conservera les points acquis avant son abandon.

8. Les bateaux devront disposer d'un vivier **sur** le bateau (vivier intégré ou caisse de capacité suffisante pour conserver un poisson dans de bonnes conditions).
9. Les bourriches flottantes ou sacs de conservation de sont pas autorisés.

Plan et zones de réserve



10. Sont interdits : les « fish-grip » ou « pinces à poissons », les gaffes, les bourriches et épuisettes à mailles métalliques ou à mailles nouées.
11. Tout appât naturel vivant ou non est formellement interdit (poissons morts ou vifs vers de terre, encornets, lard ...).
12. Les leurres pourront être équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons. Une canne peut être équipée de deux leurres mais il ne pourra pas y avoir plus de deux hameçons.
13. Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent à bord mais ils ne pourront pêcher qu'avec une seule canne à la fois.
14. Toute forme d'amorçage est interdite. Seuls sont autorisés les attractants et huiles à appliquer sur les leurres.

15. Le harponnage volontaire du poisson est interdit.

16. les espèces prises en comptes sont les suivantes :

Espèces	Taille minimale
Brochet	50 cm
Perche	20 cm
Black bass	30 cm
Silure	80 cm (coef 0.5)
Sandre	45 cm

La comptabilisation des points se fera **au poids des 5 plus gros poissons.**

Un poisson pesé sera automatiquement validé et ne pourra être remplacé.

La pesée se fera à un point fixe à terre. Chaque équipe voulant faire valider un poisson devra s'y rendre par ses propres moyens. Prévoir de quoi transporter les poissons du vivier jusqu'au point de pesée. (sacs renforcés, bakkans plastiques...)

1 gramme = 1 point

Exemple pour un brochet de cm = 2kg = 2000 points

Le nombre maximum de poissons autorisé dans les viviers avant pesée est le suivant :

- Brochet : 3
- Perche : 6
- Black bass : 3
- Sandre : 3
- Silure : N/A

17. Le compétiteur qui aura cumulé le plus de points en fin de journée remportera le concours.

18. En cas d'orage ou de conditions météorologiques dangereuses pour les compétiteurs, les organisateurs se réservent le droit de retarder, stopper temporairement ou définitivement le concours. Dans ce cas les frais d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.